



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale de l'Enfance et de la Famille : encore une occasion ratée d'entendre la parole des professionnels et d'agir dans l'intérêt premier de l'enfant !

Depuis des années, les agents exerçant les missions de prévention et de Protection de l'Enfance revendiquent des moyens et le respect de leurs techniques d'intervention dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ils le disent encore haut et fort aujourd'hui, à l'occasion de la validation de ce schéma Enfance Famille !

Les personnels avec leurs organisations syndicales revendiquent :

Une politique de l'Enfance ambitieuse et innovante qui prenne en compte les besoins et l'intérêt premier des enfants et non pas seulement l'intégration des contraintes budgétaires !

Un repositionnement fort du Conseil Départemental comme chef de file et donneur d'ordre à l'endroit de certains partenaires, en particulier la DIMEF, qui refuse les adolescents en rupture de placements et décide seule...Combien de fois les équipes se retrouvent seules, sans solution pour placer un enfant, à 20h le soir, avec une Direction de l'Enfance dans l'incapacité de trouver une solution !!!

Des moyens pour des placements adaptés: création de places spécifiques dédiées aux enfants ou adolescents en grande vulnérabilité, en rupture forte et en échec de placement, présentant des troubles graves du comportement...Des structures se sont ouvertes mais ce n'est pas suffisant !!! Pas assez de places de soin dans les hôpitaux spécialisés pour les adolescents en grande souffrance !

Le Remplacement urgent des postes vacants en équipe enfance (agents et Adjoints Enfance/Famille) et **le Renforcement** du nombre de travailleurs sociaux et de psychologues affectés en Enfance Famille dans les **MDS, au SAF, à la CRIP...**

La fin des PAD (Placements à Domicile) à tout prix motivés par des questions économiques, et non pas par les besoins des enfants et des familles...la priorisation **d'interventions éducatives** à partir du domicile familial- alternatives au placement -

doit être mise en œuvre qu'en fonction des problématiques des enfants et des familles et non en fonction du coût de ces mesures !!!

Le repositionnement immédiat la CRIP dont la réorganisation non validée en CTP et mise en œuvre depuis le 2 mai prévoit l'entrée unique des IP et une polyvalence des tâches inacceptable entre rédacteurs et assistant socio-éducatif au mépris de la sécurité professionnelle des rédacteurs, des diplômés d'état des professionnels enfin de la protection des enfants. Quel repérage et comment œuvrer pour une intervention plus précoce des enfants en situation de risque de danger ou de danger dans ces conditions ?

De véritables moyens (locaux, personnels, formation) pour la mise en œuvre des visites médiatisées dans les MDS, outil indispensable de l'évaluation de la nature du lien d'attachement du parent avec son enfant, dans la protection et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille....

Une prise en compte des jeunes majeurs dégagee des questions budgétaires, le maintien du suivi par un travailleur social.

Une Généralisation de la mise en place pour l'ensemble des équipes travaillant sur les pôles Enfance, des formations d'analyse de pratiques et/ou de supervision sur le placement familial, sur le placement des enfants. Les équipes ont besoin de se poser, de réfléchir, de penser pour évaluer, proposer et accompagner ...

À travers ce schéma la Collectivité questionne à plusieurs reprises les pratiques des professionnels, quand sera-t-elle prête à remettre en cause l'inadéquation et l'insuffisance des dispositifs actuels et à déployer un véritable plan en faveur de l'enfance en danger ?